

## Contribution du Snesup-FSU au Comité de suivi ESPE

Sur le rapport « Amélioration de la formation des PE » (version 12 avril 2018)

### Remarques générales sur le rapport

Le SNESUP-FSU pose la question de ce que sera la réception de ce rapport par les collègues formateurs. Quel message leur est adressé ? Face aux difficultés qu'ils vivent depuis la mise en place de la réforme, aux conditions de formation et de travail que tous dénoncent, suffira-t-il de leur dire que nous entrons dans une « société apprenante » ? Ce que les collègues attendent, c'est une réflexion de fond et des propositions sur ce qu'ils ont depuis longtemps identifié comme des points qui gênent voire qui empêchent la formation : position du concours, modalités de stage (qui relèvent de la responsabilité de l'employeur), conditions de travail des formateurs (recrutement, reconnaissance des activités, référentiel de formation, manque de temps de concertation, etc.). C'est pourquoi, selon nous, le rapport est « en-deçà » des attentes et des enjeux actuels.

Plusieurs des éléments de contenus présentés dans le rapport font accord pour le SNESUP-FSU et ont été largement débattus au sein du Comité : *continuum* de formation, importance de la recherche, nécessité que le stage soit progressif et permette de rencontrer différents contextes d'exercice, etc. C'est l'essentiel en effet. Mais rien n'est dit sur la faisabilité, les conditions de réussite, les leviers possibles pour que ce qui semble souhaité par tous s'*actualise*... Il ne suffira pas de dire qu'il faut améliorer la formation pour changer le quotidien de la formation. Il faut aller plus loin.

Bien sûr tout rapport en tant que genre comporte en lui-même des limites – et nous comprenons la difficulté de l'exercice, qui ne peut être assimilé à l'élaboration d'une liste de prescriptions aux ministères concernés (il serait d'ailleurs bien difficile, si tel devait être l'objectif, d'en dresser une liste qui fasse consensus parmi tous les membres du comité).

Notre relecture s'attachera donc à identifier les points d'accord, ceux qui nous posent problème, d'autres qui ne nous semblent pas faire consensus. Et comme demandé, nous terminerons par une rapide présentation de l'état de notre réflexion concernant la question de la position du concours.

### 1. Des éléments de contenus qui font accord pour le Snesup-FSU

- le questionnement général p. 2 (par ailleurs identique à celui de 2013)
- le constat statistique (diversité des profils) et la nécessité de compléter et approfondir l'analyse des données disponibles
- l'importance de la recherche dans la formation
- la notion de *continuum* et la nécessité d'un allongement de la formation (p. 18)
- la lourdeur de l'année de stagiaire et les difficultés particulières que connaissent les stagiaires « parcours adaptés » (p. 15)
- l'idée de viser une mise en stage progressive et individualisée (p. 10) ; la nécessité pour les stagiaires d'être confrontés à différents contextes d'exercice pendant la formation (p. 33) - ce qui, en toute logique, devrait avoir pour conséquence de sortir les stagiaires des moyens d'emploi... Ce n'est pas dit et cela irait mieux en le disant.

Des points à éclaircir

- si p. 19 le texte place toujours le concours en fin de M1, le schéma du *continuum* situe, lui, le Master dans la deuxième colonne et place la préparation du concours dans la première colonne soit donc *avant* le M1 (en L3). Y a-t-il une explication à cette contradiction?
- quid d'une comparaison/transposition des propositions faites dans le rapport pour le 1er degré au 2d degré ?

## 2. Des propositions problématiques pour le Snesup-FSU

Le rapport semble considérer comme immuables les conditions de formation actuelles, en tous cas pour ce qu'elles ont de *structurel* : position du concours, volume et modalités de stage, intégration des stagiaires au plafond d'emploi. Il en découle un certain nombre de propositions auxquelles nous ne souscrivons pas :

- D'une manière générale, l'idée que c'est l'étudiant qui doit "coller" aux conditions actuelles de la mise en stage par le ministère et la formation s'y conformer (ce que nous dénonçons depuis 2013 : position du concours, modalités de stage) continue à nous poser problème.
- Pour le master MEEF PE, comme pour les autres masters, nous sommes opposés aux prérequis : le SNESUP-FSU est contre la sélection et pour le libre accès au master. Nous sommes aussi particulièrement réservés sur tous les outils d'un "auto-positionnement" que nous considérons parfaitement illusoire à ce stade.
- À plusieurs reprises dans le rapport, on relève des remarques sur la nécessité "d'allonger" la formation et les nombreux problèmes que pose la formation réduite à une année pour les stagiaires en parcours adaptés : nous partageons évidemment ces constats. Cependant, force est de constater que la principale piste de remédiation envisagée est celle de la modularité alors que ce sont bien la position du concours et les modalités de stage qui sont les causes des difficultés que rencontrent formés et formateurs.
- Face aux difficultés des stagiaires et à la (réelle) surcharge de travail des étudiants et stagiaires, ce sont du coup les contenus et les volumes du master qui sont mis en cause, et pas les conditions de responsabilité de classe, qui elles, ne relèvent ni de l'université ni des "choix" des ESPE, mais bien de l'employeur. Ainsi, p. 18 par exemple, dire qu'il faut que le PE acquière ce qui lui permet de "débuter dans le métier" sans prendre en compte dans le même temps que l'entrée dans le métier est organisée par l'employeur, qui a besoin d'enseignants tout de suite "opérationnels" qu'il choisit de placer seuls en responsabilité dans une classe du premier au dernier jour de l'année scolaire, c'est nier la réalité de la formation. Le rapport semble par ailleurs dire (p. 21) que pour "débuter" il faut être formé en mathématiques et français... Or c'est l'employeur lui-même qui demande aux stagiaires d'enseigner également la musique, les arts plastiques, l'EPS, l'histoire-géographie, les sciences, la technologie, l'EMC etc. C'est pendant le temps de la formation qu'il faut outiller les futurs enseignants ;
- Dire que la formation doit être "isomorphe" au travail des PE comme c'est nouvellement préconisé pose problème :

- si c'est pour dire qu'il faut du collaboratif, du numérique, du collégial, de la réflexivité en groupe, etc. c'est faire injure aux ESPÉ que de penser que les collègues ont attendu les propositions du Comité pour mettre en place de telles formes de travail ;
- si c'est pour dire que seules les formes préconisées de travail sur le terrain doivent se retrouver en formation, c'est méconnaître les conditions réelles (toujours différentes et contextualisées) qui conduisent à adopter telle ou telle mise en oeuvre didactique, telle ou telle organisation pédagogique.

Plus inquiétant : le principe de l'isomorphisme ne (re)viendrait-il pas à (re)faire du terrain la source magique et l'unique centre irradiant de toute formation, où l'auto-outillage, à la discrétion de chaque stagiaire, se contenterait de le renvoyer à ses idiosyncrasies, quitte à l'y enfermer ?

Si la mise en avant d'un supposé "isomorphisme" ne nous convainc pas, exploiter des situations professionnelles par l'analyse et l'évaluation grâce à des outils théoriques robustes pour développer chez les acteurs le sens de leur engagement dans le métier fait effectivement partie de nos ambitions.

Sur les propositions 8, 9, 10 : pour résoudre les problèmes de la formation actuelle (*trop* lourde, *trop* chargée, *trop* complète) et prendre en compte la diversité, le rapport dit qu'il faut:

- réduire les maquettes (et les étaler de T1 à T3)
- laisser les étudiants construire leur parcours (en autonomie ? avec quelle auto-évaluation ? sur quels indicateurs ? appropriés comment ? pendant combien de temps ? sous l'égide de qui ?...)
- proposer pour cela une formation modulaire (chacun prend ce qu'il croit qu'il lui "manque"), donc hybride (plateforme numérique pour accéder aux modules dont on a besoin quand on en a besoin, ) car il sera évidemment impossible d'avoir des formations individualisées autrement, pour cause de moyens et de difficulté d'organisation.

En résumé, p. 28 : « Il s'agit de se former mieux et non de se former plus. »

Nous pensons au contraire qu'il faut dégager davantage de temps pour se former plus et sommes opposés à une réduction *a priori* des maquettes de master ; en outre, si l'on peut penser différencier (raisonnablement) la formation, d'une part, c'est à l'institution de formation qu'il incombe de *penser* cette différenciation et non aux formés le plus souvent mal placés pour identifier leurs besoins, d'autre part, cette différenciation ne saurait être que mesurée parce que l'on a à former une profession et qu'un *collectif uni* est une des conditions d'une formation professionnelle réussie.

Sur la proposition 10 (avant réécriture du 12 avril) : la formulation pourrait laisser comprendre qu'il n'y aurait que le terrain qui forme. Nous sommes en désaccord complet avec cette idée. D'abord parce que justement les conditions du terrain, qui sont certes fondamentales, nous échappent. Or, tous les terrains ne se valent pas, n'importe quel terrain n'est pas en soi formateur, et la formation n'a pas la main sur les affectations. Ensuite parce que le terrain seul ne suffit pas, il faut articuler les contenus de formation qui sont à construire à partir de l'analyse des situations professionnelles.

### 3. Des points qui selon nous ne font pas consensus dans le Comité

- généralisation des EAP p. 22 ;
- approche par compétences p. 24 (laquelle n'est jamais vraiment définie) ;
- organisation modulaire p. 24 ;
- formation hybride p. 27 (et autres effets de mode) ;
- idée qu'il faut coller aux attentes des stagiaires... quand ceux-ci justement sont pris dans des urgences telles qu'ils demandent du... clé en main (en tous cas dans un premier temps) ;
- généralisation des applications de type Astuce ou Muse p. 32 ;
- composition des équipes plurielles p. 38 (entre 25 et 40% d'enseignants "spécialisés" / EC / professionnels en poste) : d'une part la terminologie utilisée semble indiquer que les enseignants chercheurs ne sont pas, eux, des « spécialistes » (de la pédagogie, de la didactique), d'autre part la répartition proposée devrait être revue - d'autant qu'on dit en même temps qu'il faut développer la recherche (ce que ne dit pas la proposition d'un recrutement à 25% d'EC) : dans la plupart des masters professionnels, il y a au moins  $\frac{2}{3}$  d'EC ;
- les 3 propositions "avant master" p. 21 (licence pluridisciplinaire / spécialisation dans des licences disciplinaires / licence avec majeures et mineures) n'ont pas été analysées dans le détail et clairement discutées dans le comité (et sont contraires au libre accès au master)

Le Snesup-FSU souhaite pointer des éléments qui constitueraient pour lui une ligne rouge

- Un « saucissonnage » de la formation en modules (de 12 ou 18 heures par exemple) optionnels, accessibles en ligne, que les étudiants / stagiaires choisiraient en fonction de leur parcours antérieur ou après un auto-positionnement. Ce serait les renvoyer à la responsabilité de leurs échecs à venir faute de s'être formés correctement (mauvais auto-positionnement, non réceptivité aux "modules en ligne", etc.). De plus un tel saucissonnage ne ferait qu'alourdir une évaluation contraignante, excessive et déjà émiettée, dont les modalités sont à repenser.
- Une séparation arbitraire et contre-productive des rôles des acteurs : la recherche aux chercheurs pour le mémoire, les autres personnels (de statut 2nd et 1er degrés, PEMF, IEN, IPR...) s'occupant d'étayer ce qui se passe sur le terrain. Une telle dichotomie rendrait illusoire toute formation universitaire ET professionnelle.
- Un décrochage entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dans le domaine de la formation ou du recrutement des enseignants ; une limitation de l'accès au Master ; une remise en cause des concours comme mode de recrutement.

#### Sur la position du concours

La FSU n'a pas de mandat sur la position du concours. On a vu lors de la dernière réunion du Comité qu'il n'y a pas une position qui ferait consensus parmi les membres présents – et qui plus est il a bien été précisé que le Comité n'avait pas mandat à faire des propositions sur ce point. Pour autant, la question est revenue à de très nombreuses reprises dans les échanges du Comité, qui ont montré que la position actuelle du concours en fin de M1 faisait consensus contre elle.

Pour le SNESUP-FSU, la position du concours (qui est à modifier) n'est pas le meilleur point d'entrée pour débattre des améliorations à apporter à la formation. En effet, le modèle proposé doit faire système : la position du concours ne peut selon nous être discutée sans que soient pensés dans le même temps tous les autres paramètres du modèle, en particulier les contenus des épreuves, la nature, les contenus de la formation et son pilotage, le statut des lauréats aux concours (nous sommes contre la généralisation des contractuels).

Plus largement, nous défendons :

- le maintien du concours comme mode de recrutement des enseignants, sans décrochage entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- une formation universitaire et professionnelle intégrée, comportant des stages de formation progressifs (d'observation, de pratique accompagnée, de responsabilité, sur les différents cycles / collège-lycée) ;
- un *continuum* de formation L / master / T1-T2 couvrant les dimensions disciplinaire, didactique et générale (formation commune aux contextes d'exercice) ; des stages n'excédant pas le tiers temps en M2 ;
- l'idée que les stagiaires ne doivent pas être des moyens d'enseignement ;
- les possibilités de financement pour tous et toutes aux métiers de l'enseignement.

### **En conclusion**

Le rapport dessine un projet relativement clair - dont on ne peut pas dire qu'il ait été explicitement adopté de manière consensuelle par le comité - d'une formation entièrement modularisée, hybride, qui "responsabilise" les étudiants, autrement dit qui les *individualise* avec des prérequis, de l'auto-positionnement... mais qui ne remet pas clairement en cause les problèmes structurels pourtant bien identifiés (actuelle position du concours au milieu du master, manque de moyens, utilisation des stagiaires comme moyens d'emploi). La responsabilité de l'employeur n'est jamais questionnée. Au mieux lui demande-t-on de préciser ses attentes... pour que la formation puisse y répondre. Mais comment accepter l'idée d'une institution de formation qui laisse à ses formés la responsabilité de composer leur formation ? Ce serait abdiquer purement et simplement la responsabilité de l'Université comme celle de l'État-employeur, nier que former et constituer une formation ne s'improvise pas et demande des compétences qui ne sauraient être réduites à des recommandations ministérielles de résultats « éprouvés » ou de « bonnes pratiques ».

On l'aura compris, la piste d'action essentielle pour le SNESUP-FSU consiste à *ne plus considérer les stagiaires comme des moyens d'enseignement sous plafond d'emploi*, condition absolument indispensable pour que *le stage puisse (re)devenir un véritable élément de la formation*.